



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 18 :

CONSEIL LOCAL DE LA VIE
ECONOMIQUE (CLVE) – DESIGNATION
DES MEMBRES AU SEIN DU COLLEGE
DES ELUS

Séance ordinaire du 9 Juin 2020

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 9 Juin 2020

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 33

Absente : 1

Excusé : 1

Présents : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Valérie BARLOIS – LEROUX, Philippe FARGEON, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Michel MENJUCQ, Daniel BALLA, Nathalie SOARES, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Géraldine AUDEBERT, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Mathilde FERCHAUD, Didier PAULY, Janine ZUROWSKI, Damien ROUSSEAU, Maxime JOYEZ, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ

Excusé avec procuration : Alain GERARD (à Bruno QUÉRÉ)

Absente : Virginie MONIER

Secrétaire : Michel MENJUCQ

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2020

DOSSIER N° 18 : CONSEIL LOCAL DE LA VIE ECONOMIQUE (CLVE) – DESIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DU COLLEGE DES ELUS

RAPPORTEUR : Fabienne DUMAS

Par délibération en date du 11 octobre 2016, le Conseil Municipal a décidé la création d'un Conseil Local de la Vie Economique (CLVE) en vue de renforcer la cohésion des différents acteurs économiques.

Le Conseil Local de la Vie Économique est un lieu d'échanges d'opinions et de réflexions sur des problématiques économiques d'intérêt général, qui contribue à construire une vision du territoire. Parce qu'il s'attache les compétences et l'expertise de différents acteurs du monde économique local, le CLVE est un outil prospectif participant à la co-construction des projets et à la préparation des décisions politiques. Il contribue à la mise en œuvre du schéma de développement économique en rendant des avis motivés sur les grands enjeux communaux et en faisant des propositions d'actions à mener s'inscrivant dans chacun des 6 axes du schéma de développement économique.

Le Conseil Local de la Vie Économique est une assemblée consultative composée de représentants de la diversité de la société.

Le Maire, en qualité de Président, ou son représentant, préside un conseil de **30 membres** regroupés en **6 collèges** :

- le collège des **acteurs économiques, 10** membres : artisans, commerçants, représentants des professions libérales, chefs d'entreprises... ;
- le collège des **institutions, 7** membres : Conseil Régional, Conseil Départemental, CCI, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture, Bordeaux Métropole, Direccte;
- le collège des **personnalités qualifiées, 3** membres ;
- le collège des **associations économiques, 3** membres ;
- le collège de la représentation territoriale des **habitants, 3** membres (1 par quartier à l'exception de la Barrière du Médoc) ;
- le collège des **élus, 4** membres

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est proposé de modifier la constitution du collège des élus et de désigner 6 membres au lieu de 4.

VU la loi n° 2002 - 276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 octobre 2016 approuvant la création du CLVE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
34 voix POUR,

Article 1 : Approuve la modification de la constitution du collège des élus,

Article 2 : Désigne les conseillers municipaux suivants :

- Jean-Georges MICOL
- Thomas BURGALIERES
- Michel MENJUCQ
- Jonathan VANDENHOVE
- Violette LABARCHEDE
- Damien ROUSSEAU.

Fait et délibéré le 9 juin 2020

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop that encircles the text 'Patrick BOBET' below it.

Patrick BOBET

